

AALTIMMO 10
Société civile immobilière
Au capital de 300 euros
Siège social : 801 avenue des Champs Blancs
Bâtiment C
35510 CESSON-SÉVIGNÉ

RCS RENNES N° 937 970 143
(ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 10 DECEMBRE 2024 REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

**LE DIX DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
A QUATORZE HEURES,**

Les associés de la société **AALTIMMO 10**, société civile immobilière au capital de 300 euros, dont le siège social est situé à CESSON-SÉVIGNÉ (35510), 801 avenue des Champs Blancs, Bâtiment C, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 937 970 143, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La société **AALTO REIM**, titulaire de 19 parts sociales. Représentée par son Président, Monsieur Alexandre ANDRÉ.
- La société **MATFAIR**, titulaire d'1 part sociale. Représentée par son Président, la SALR ALEXANDRE ANDRÉ (RCS RENNES 790 895 866), elle-même représentée par son gérant, Monsieur Alexandre ANDRÉ.

Le gérant de la Société préside la séance. Il constate que l'ensemble des associés présents ou représentés est propriétaire de 20 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés.
- Texte des résolutions soumise aux associés.

AALTIMMO 10
Société civile immobilière
Au capital de 300 euros
Siège social : 801 avenue des Champs Blancs
Bâtiment C
35510 CESSON-SÉVIGNÉ

RCS RENNES N° 937 970 143
(ci-après « la Société »)

Le Président rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour extraordinaire :

- Réduction du capital social.
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Gérant, l'Assemblée décide de réduire le capital social pour le porter de TROIS CENT EUROS (300 €) à TRENTE EUROS (30 €).

Cette réduction est justifiée par la nécessité de procéder à l'annulation d'une partie des parts sociales détenues par la société AALTO REIM afin d'adapter le capital aux besoins de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Cette réduction de capital sera effectuée par l'annulation de 18 parts sociales d'un montant unitaire de QUINZE EUROS (15€).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AALTIMMO 10

Société civile immobilière

Au capital de 300 euros

Siège social : 801 avenue des Champs Blancs

Bâtiment C

35510 CESSON-SÉVIGNÉ

RCS RENNES N° 937 970 143

(ci-après « la Société »)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant.

Fait à CESSON-SÉVIGNÉ

Le 16 décembre 2024

Bon pour mandat sans exclusivité

ALEXANDRE ANDRE

Fait le 17/12/2024

✓ Signé et certifié par yousign